

Résolution sur l'emploi des jeunes

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes,

- CONSIDÉRANT** que les pays francophones ont des caractéristiques démographiques, économiques et sociales très différentes mais ont de nombreux enjeux en commun tels l'éducation, la formation l'accès à l'emploi ;
- SOULIGNANT** le désir de la Commission d'inscrire ces enjeux dans une perspective de long terme ;
- RAPPELANT** que l'éducation est un parcours institutionnel d'apprentissage des savoirs et connaissances essentiels au développement des individus et à leur insertion dans la société civile et sur le marché du travail ;
- SOULIGNANT** de ce fait le caractère prioritaire de l'éducation et la formation ;
- PRENANT ACTE** que la montée du chômage des jeunes dans l'espace francophone menace la cohésion sociale ;
- CONSIDÉRANT** que les structures du marché du travail sont en constante mutation et qu'il est nécessaire de s'adapter à ces évolutions ;
- CONSIDÉRANT** que nombre de jeunes ne sont pas informés de la multitude de choix professionnels et éducatifs qui s'offrent à eux ;
- RAPPELANT** l'importance d'offrir aux jeunes un éventail conséquent de possibilités professionnelles et éducatives tout en prenant acte des lacunes dans ce domaine ;
- DEPLORANT** la persistance de différentes pratiques discriminatoires ;
- CONSIDÉRANT** que les personnes employées au sens du Bureau International du Travail, organe de l'Organisation Internationale du Travail, sont « celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine dite de référence » ;
- SOULIGNANT** que certaines technologies ont des conséquences durables sur l'économie d'un pays, notamment sur la force de travail ouvrière ;
- ATTENDU** que les nouvelles technologies représentent des outils primordiaux du développement économique moderne ;

RECOMMANDE	la mise en place des moyens nécessaires pour poursuivre et renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et ce, à tous les niveaux ;
RECOMMANDE	que les parlements et les gouvernements mettent tout en œuvre afin d'assurer une éducation accessible pour tous les citoyens, et ce, peu importe les milieux socio-économiques ;
EXIGE	de renforcer le combat contre les inégalités de genre et les discriminations à l'ébauche par l'adoption et la mise en œuvre de politiques sociales permettant une réussite dans la vie professionnelle ;
SOUTIENT	Le développement d'offre de formations continues tout au long de la vie ;
ENCOURAGE	la formation entrepreneuriale et linguistique notamment pour les jeunes sans formation ;
ENCOURAGE	la mise en place d'incubateur d'entreprise à travers des soutiens de l'Etat par la création de pôles de compétitivité et le soutien aux projets novateurs par le développement du micro-crédit ;
RECOMMANDE	aux parlements et aux gouvernements la mise en place et le renforcement des programmes d'orientation professionnelle tels que la création d'un observatoire pour l'emploi jeune dans chaque parlement affilié à un observatoire interparlementaire ainsi que la mise en place de programmes écoles-entreprises ;
ENCOURAGE	fortement la promotion de l'usage de la plateforme internationale des réseaux de jeunesse francophone (PIRJEF) afin de permettre le partage des expériences politiques et des activités en matière d'emplois au sein de l'espace francophone ;
APPELLE	les parlements et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir une orientation des jeunes vers des emplois durables, notamment dans le domaine de l'agriculture ;
PROPOSE	aux parlements et aux gouvernements de développer l'offre de formation dans les nouvelles technologies, la transition énergétique et le développement durable, secteurs porteurs de la nouvelle industrie, berceau des emplois de demain.